

L'ARS Paca installe les conseils territoriaux de santé

Marseille, le 29 juin 2017.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) installe les conseils territoriaux de santé (CTS) dans les départements de la région Paca.

Quatre conseils territoriaux de santé ont déjà été installés en Paca :

> **CTS du Var le 21 mars 2017** qui a été l'occasion d'élire :

- la présidente : Caroline Depallens (conseiller départemental du Var) ;
- la vice-présidente : le docteur Laurence Pallier (directrice du Codes 83) ;
- le représentant désigné pour siéger à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) : Bernard Malaterre (directeur de l'hôpital Léon Bérard d'Hyères).

> **CTS du Vaucluse le 10 mai 2017** qui a été l'occasion d'élire :

- la présidente : Suzanne Bouchet (vice-présidente du Conseil départemental de Vaucluse) ;
- la vice-présidente : Michèle Tchiboudjian, (ligue contre le cancer Carpentras) ;
- le représentant désigné pour siéger à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) : Jean-Paul Staebler (directeur Centre Hospitalier de Montfavet).

> **CTS des Hautes-Alpes le 20 juin 2017** qui a été l'occasion d'élire :

- la présidente : Chantal Eymeoud (2eme vice-présidente du conseil régional Paca) ;
- la vice-présidente : Brigitte Saez Nectoux (directrice du Codes 05) ;
- le représentant désigné pour siéger à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) : Bernard Zaneboni (Mutualité Française).

> **CTS des Alpes-Maritimes le 23 juin 2017** qui a été l'occasion d'élire :

- le président : Olivier Guerin (adjoint au maire de Nice- PUPH au CHU de Nice) ;
- le vice-président : Laurent Saccomano (URPS médecins libéraux) ;
- la représentante désignée pour siéger à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) : Mme Laetitia Bertolucci (URPS sages-femmes).

Véritable instance de démocratie en santé, ce conseil, qui remplace les conférences de territoire, est une instance de concertation au service du territoire. Il est composé d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.

Le conseil territorial de santé contribuera notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé Paca. Il participera aussi à l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé.

Un conseil territorial de santé sera installé sur chacun des territoires de démocratie sanitaire : ces territoires visent à mettre en cohérence les projets de l'ARS Paca, des professionnels et des collectivités territoriales, tout en prenant en compte l'expression des usagers. Arrêtés par le directeur général de l'ARS Paca après avis du préfet de région, de la CRSA et des collectivités territoriales concernées, ils correspondent aux six départements de la région Paca.